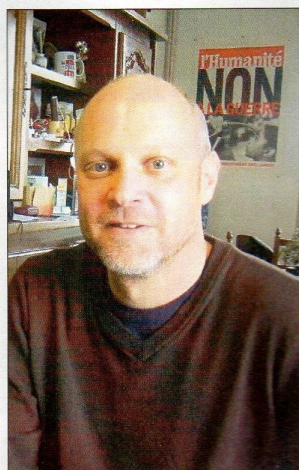


INVITÉ

Laurent Aucher

À l'occasion de la sortie de son dernier ouvrage, «Le Tribunal des ouvriers». Enquête aux prud'hommes de Vierzon (L'Harmattan), le sociologue vierzonnais Laurent Aucher revient sur son rôle et sa responsabilité de chercheur dans l'espace social.



Comment définissez-vous la sociologie ?

La « sociologie », terme inventé dans les années 1830 par Auguste Comte, est l'étude scientifique des faits sociaux humains. En tant qu'étude scientifique, le raisonnement sociologique requiert un processus d'objectivation à partir de l'observation de phénomènes sociaux concrets. De mon point de vue, l'analyse sociologique vise à mettre en évidence les conditions sociales de production et

de reproduction du phénomène étudié. Par exemple, le repérage dans les archives prud'homales du tribunal du travail vierzonnais d'une série de contestations de licenciements économiques entre 1977 et 2006, permet de mettre au jour une généralisation du phénomène et les ressorts économiques et humains de cette extension. Cette mise au jour est sous-tendue par l'existence de rapports de forces, souvent invisibles et générateurs, au sens du sociologue Pierre Bourdieu, de « violence symbolique ».

Dans Le Tribunal des ouvriers comme dans le précédent ouvrage La Mémoire ouvrière (2013), votre attention se porte sur les classes populaires à travers leur mémoire. Pourquoi ce choix ?

Ce choix est clairement assumé : c'est celui de contribuer, à mon niveau, au maintien d'une tradition liée à l'étude des classes populaires au sein de l'université française.

L'espace social laisse en général peu de place à la compréhension et à la mise en valeur de la mémoire des ouvriers, ceci parce que les rapports de force déterminent ou non la valorisation mémorielle de tel ou tel individu, de tel ou tel groupe d'individus. Mon choix est aussi dicté par un souci moral : celui de pallier modestement cette injustice par la publication de ces deux ouvrages conçus à partir d'un matériau empirique (récits biographiques, archives judiciaires, etc.). L'étude de ce matériau rend compte de la souffrance générée par le libéralisme économique, des stratégies mises en œuvre pour lutter contre la domination et l'injustice sociale, des affects et valeurs propres aux ouvriers, etc. Par ailleurs, en favorisant chez le lecteur l'identification, les deux ouvrages visent à répondre à une demande sociale de participation au débat d'idées.

Pour vous le chercheur en sociologie est-il partie prenante de la vie de la cité et quel rôle attribuez-vous à vos publications ?

Pour moi, le chercheur n'est pas neutre et, pour parler comme Bourdieu, il est « impliqué dans le monde » et même les idées les plus abstraites et universelles sont indissociables de leurs conditions de production. Ainsi, la frontière entre chercheur et objet d'étude devient caduque. Le chercheur a bien sûr pour rôle de contribuer à la production du savoir scientifique mais je pense qu'il a également une responsabilité dans la diffusion la plus large possible de celui-ci. Avec ces deux ouvrages, mon ambition est aussi de faire exister la classe ouvrière en parlant d'elle et en la faisant parler.

• **Le tribunal des ouvriers:** Laurent Aucher; collection logiques sociales, édition de l'Harmattan. 17,50€